

**DR(EA)<sup>2</sup>M**

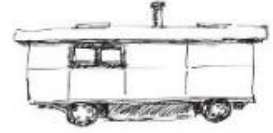
Présentation des projets  
des lots 2 et 3  
PCDR de Les Bons Villers

Mai 2019

# Fiche n° 2.1 : Créer des logements innovants

# Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants

## Exemple : l'habitat léger



- Il n'y a pas de définition précise - décret du 30 avril 2019
- Point commun à tous : c'est la **réversibilité facile**

En général, il s'agit de logements :

- De petites tailles
- En matériaux durables/écologiques/recyclés
- Prônant un mode de vie plus sobre et autonome en énergie

Néanmoins, ce type d'habitat présente des formes très variées

# Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants

## Exemple : l'habitat léger



Tiny house

## Conteneurs aménagés et modulables



# Fiche n° 2.1 : Créer des logements innovants



Yourtes



Cottage/Chalet/  
Cabane dans les  
arbres



Mais aussi : roulotte,  
mobile home, tipi,  
écocapsule etc.

# Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants

## Autre exemple : écovillage - écoquartier - écoconstruction



Écovillage-Ecoquartier de Sieben Linden en Allemagne



Maison bioclimatique pivotante (domespace)



Earthships ou Géonef : construction entièrement autonome

# Fiche n° 2.1 : Créer des logements innovants

## Autre exemple : Les logements tremplins

- Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré
- **L'objectif** : permettre aux jeunes ménages de faire des économies pendant quelques années et leur donner les moyens de s'installer durablement sur la commune.
- Localisation : à définir

# Fiche n° 2.1 : Créer des logements innovants

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :



- Isolation intérieur et extérieure ; solution de chauffage, de production d'eau chaude et d'électricité efficace/écologique

Localisation possible sur la commune :

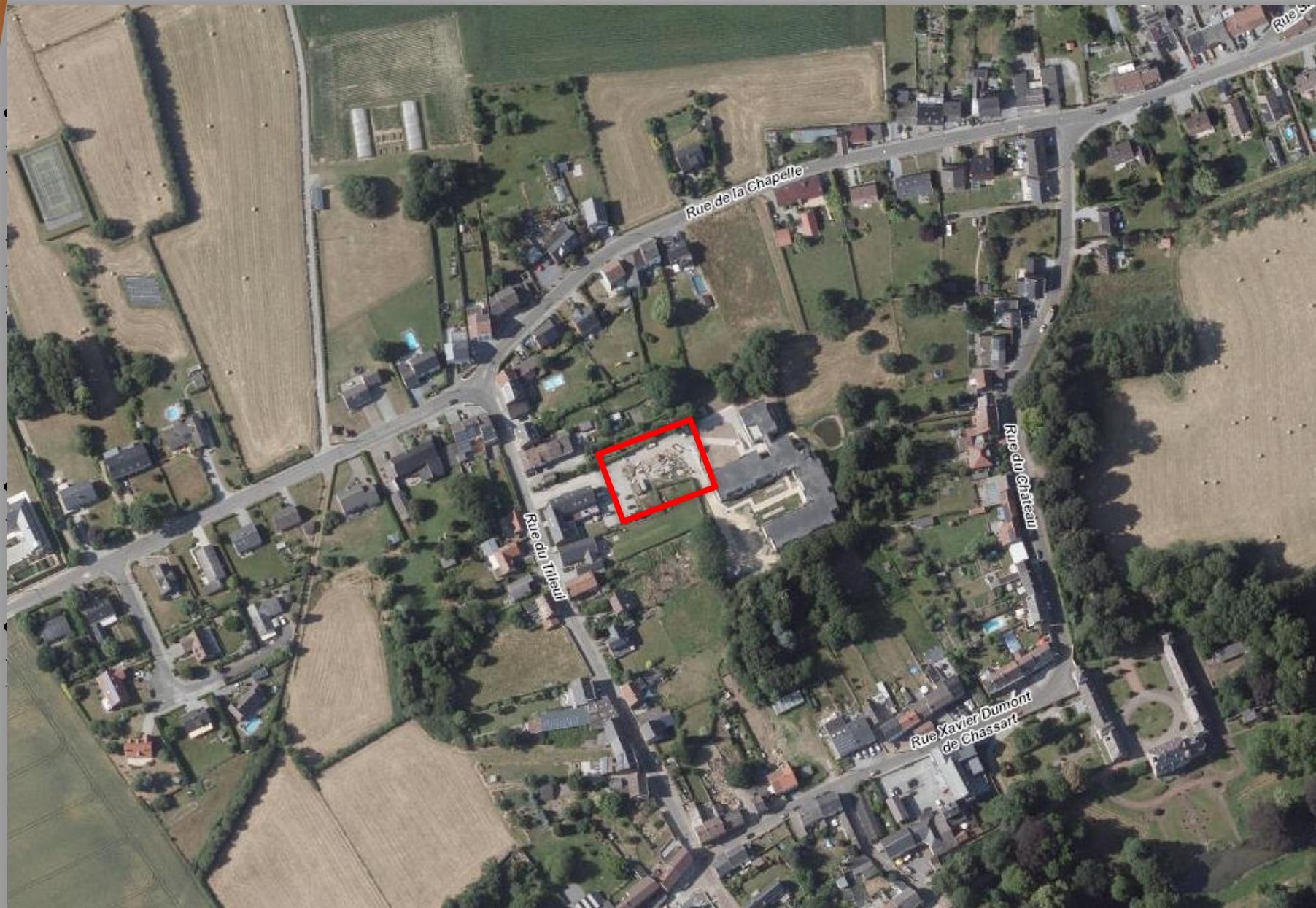
- Frasnes : Réaménagement du logement du concierge au Parc de Dobbeleer
- Mellet : Logement au dessus de la crèche dans l'ancien presbytère



## Fiche n° 2.2 : Créer un espace coworking

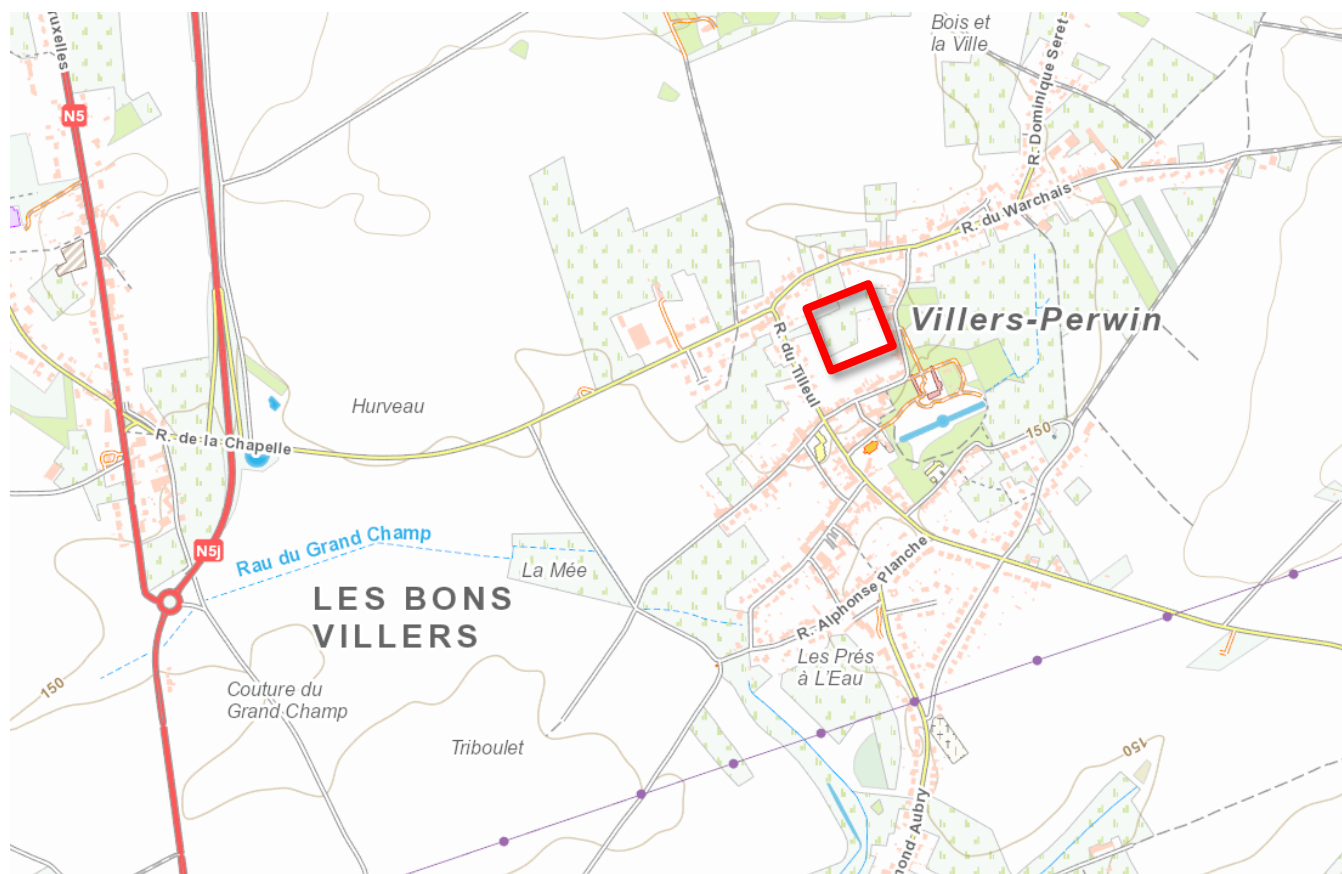
# Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking

Fiche lot 2  
déplacée en  
lot 1



# Fiche n° 2.2 : Créer un espace de coworking

- Quelle programmation ?
  - Replacer la fiche en lot 1 dans son intégralité
  - En phase 1 : acquisition des bâtiments
  - En phase 2 : affectation et développement de la structure en fonction des possibilités et des besoins
- ➔ Mis en réseau avec l'espace de coworking de Genappe « Le Monty »



# Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking



# Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking



# Fiche n° 2.2 : Créer un espace de coworking



# Fiche n° 2.2 : Créer un espace de coworking

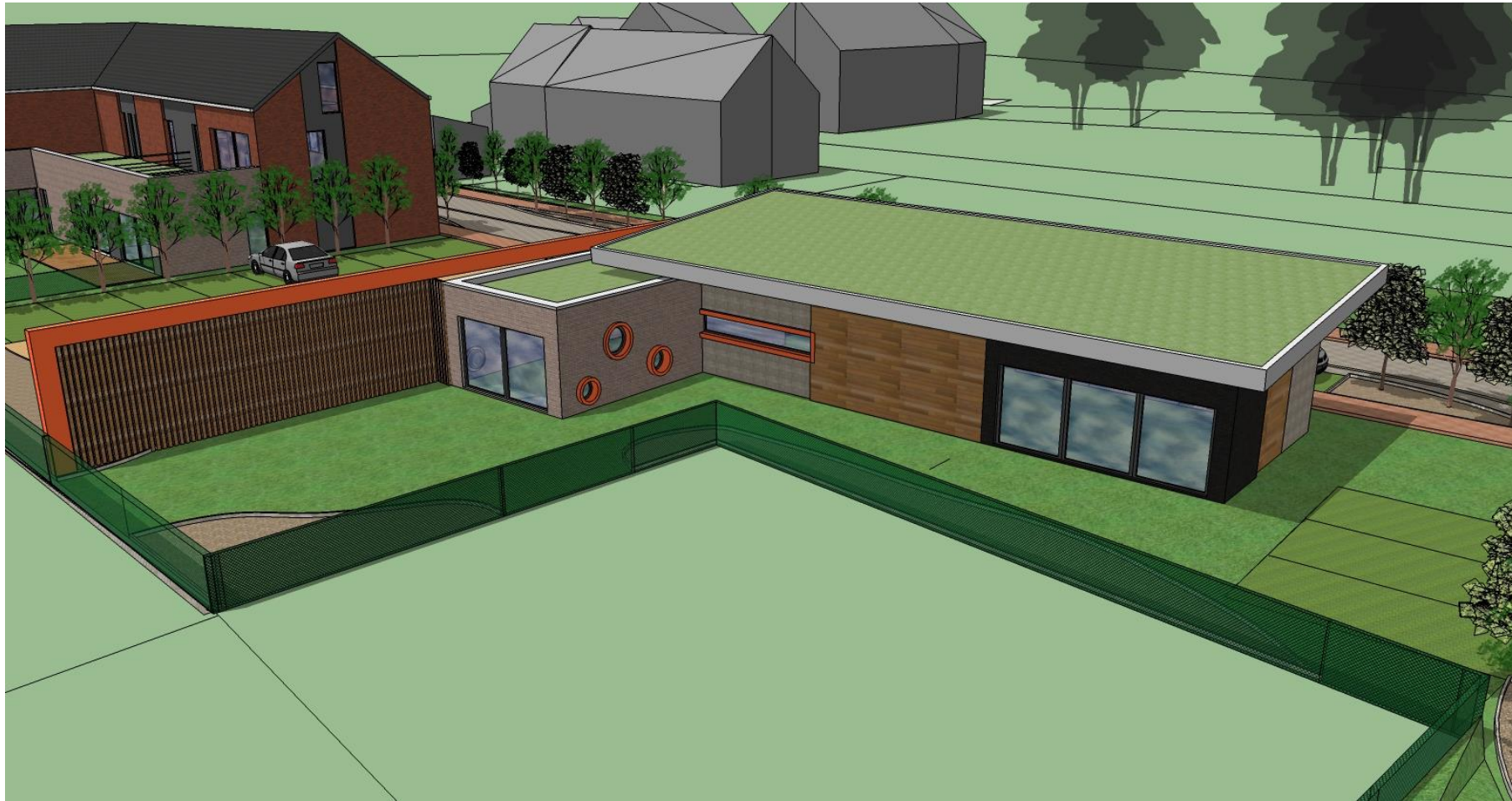


# Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking





# Fiche n° 2.2 : Créer un espace de coworking



# Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking



# Fiche n° 2.3 : Aménager des lieux de convivialités pour tous

# Fiche n° 2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

Réaliser des plaines de jeux dans tous les villages :

➤ À Mellet et à Rèves



# Fiche n° 2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

Arrière de l'église de Mellet



# Fiche n° 2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

Rèves  
Institut Sainte-  
Marie

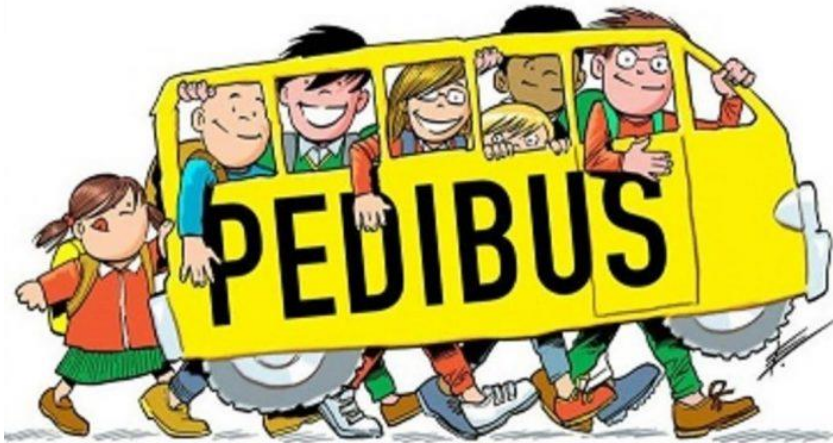


# Fiche n° 2.4 : Développer un système de rang scolaire

# Fiche n° 2.4 : Développer un système de rang scolaire

## Fiche stratégique

- Phase de test à l'école Jacques Brel de Mellet





# Fiche n° 2.4 : Développer un système de rang scolaire

Comment mettre en place un pédibus ? Qui et comment ?

- **Associations de plusieurs acteurs :**
  - Les écoles
  - Les communes
  - Les asbl locales
  - Les associations de parent d'élève
- **La Région wallonne met à disposition des ressources et des moyens pour les communes et asbl porteur du projet :**

Exemple : « Appel à projets Mobilité et Sécurité routière »

- **Organisation :** définir un règlement, des horaires et lieu de départ et d'arrivée, des accompagnateurs, des gilets réfléchissants

Fiche n° 2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes (si la convention MV Agricœur du 2<sup>ème</sup> PCDR ne se réalise pas)

# Fiche n° 2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes

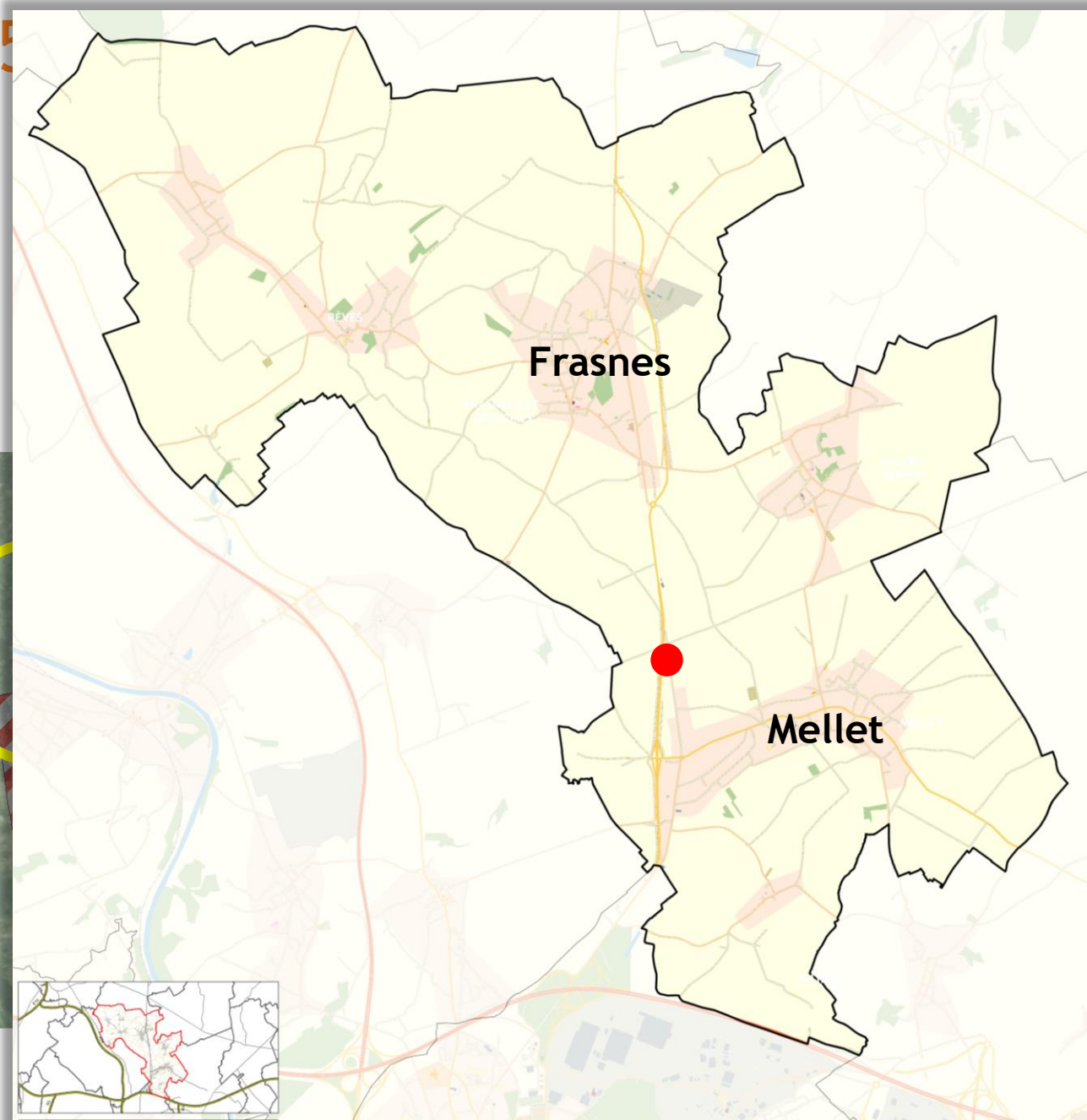
## Constat et problématique :

- Pas de salle disponible pour fêter ou réaliser des évènements (baptême, communion, mariage, pension, meeting, séminaire ...) sur LBVS
- Nuisances sonores à éviter pour le voisinage
- Coût du projet Agricoeur et situation non optimale ?

# Fiche n° 2.5 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnès

## Solutions proposées :

- Vente et/ou transformation du site Agricoeur en logements
- Recherche d'un lieu en dehors des villages
- Acquisition et aménagement du Vieux-Moulin à Mellet (sous réserve d'acceptation de la Région pour la réorientation des subsides alloués au site Agricoeur)
- Programmation du projet en lot 3 ?



# Fiche n° 2.6 : Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rêves sur le site de l'institut Sainte-Marie

## Fiche n° 2.6 : Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rêves sur le site de l'institut Sainte-Marie

En lot 0 : L'Institut Sainte-Marie va faire l'acquisition de conteneurs qui seront installés dans l'école

En lot 2 : Création d'un bâtiment sur les parcelles de l'institut Sainte-Marie à Rêves : une maison « rurale » (maison de village) et un lieu d'hébergement pour les Mouvements de Jeunesses (à l'étage)

# Fiche n° 2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité



## Fiche n° 2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité

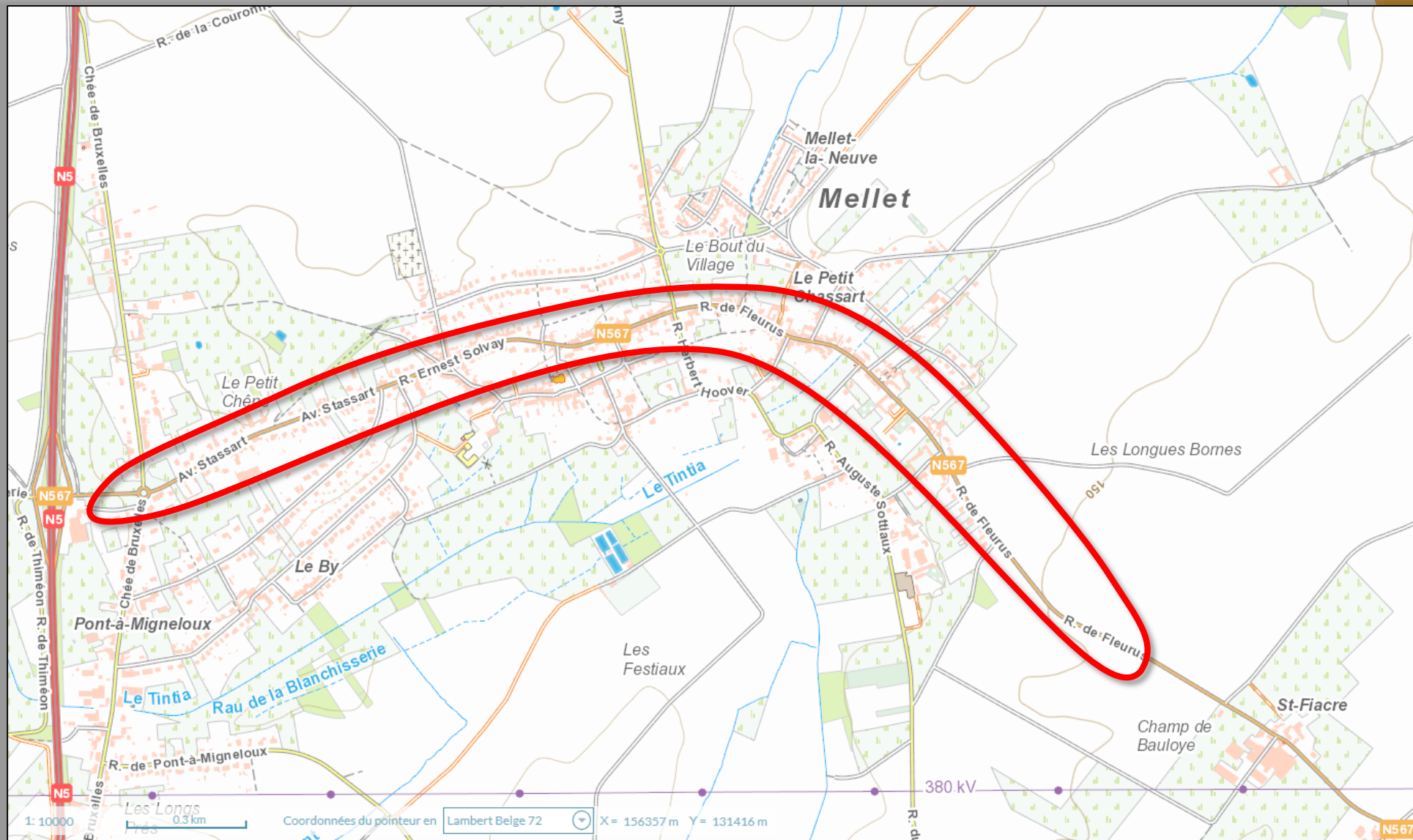
**Lot 0** : 900 000 € alloués pour la réfection de la RN 567 (Plan Infrastructure 2019-2024) rue de Fleurus, rue Ernest Solvay et avenue Stassart

➤ **Sécurisation + aménagement piétons/cyclistes**

**Lot 2** : apport d'un complément aux travaux réalisés par la région : réduction de la vitesse, stationnement, trottoirs...

**Objectifs** : redynamiser les commerces du centre, améliorer la circulation des piétons et des vélos

# Fiche n° 2.7 : Sécuriser la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité



# Fiche n° 2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

# Fiche n° 2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Nouvelle fiche  
projet en lot 2

- Pourquoi ?
  - Demande formulée par les habitants d'améliorer la sécurité routière
  - Actuellement, la circulation rue Jean-Baptiste Loriaux est perturbée par le passage de camions qui rendent la circulation dangereuse et bruyante. L'objectif de cette fiche est de rendre plus calme et plus sécurisante la rue J-B Loriaux.

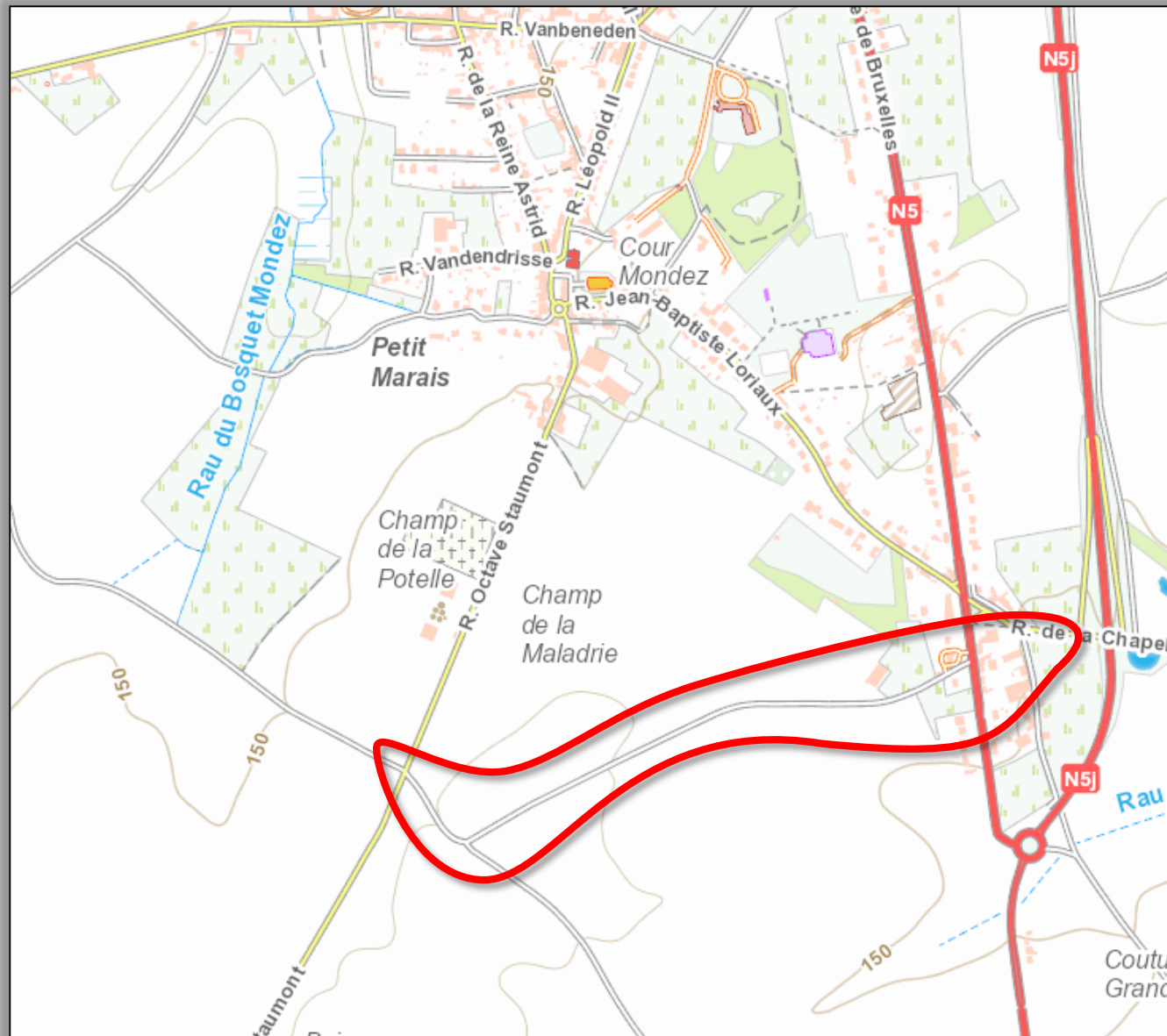
Cette action se justifie d'autant plus que trois fiches projets vont augmenter la fréquentation de cet axe par les habitants (1.1 - 1.2 - 1.4)

## Quelles propositions ?

- Élargir le chemin du Bois d'Arnelle pour le rendre accessible au poids lourds et leur interdire l'accès à la rue J-B Loriaux.
- Techniquement, il s'agit d'élargir la voirie de 3 mètres

# Fiche n° 2.8 : Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Nouvelle fiche projet en lot 2



Fiche n° 2.9 : Création d'une liaison lente  
entre l'Institut Sainte-Marie de Rêves et la  
rue Wattimez-Haut à Genappe

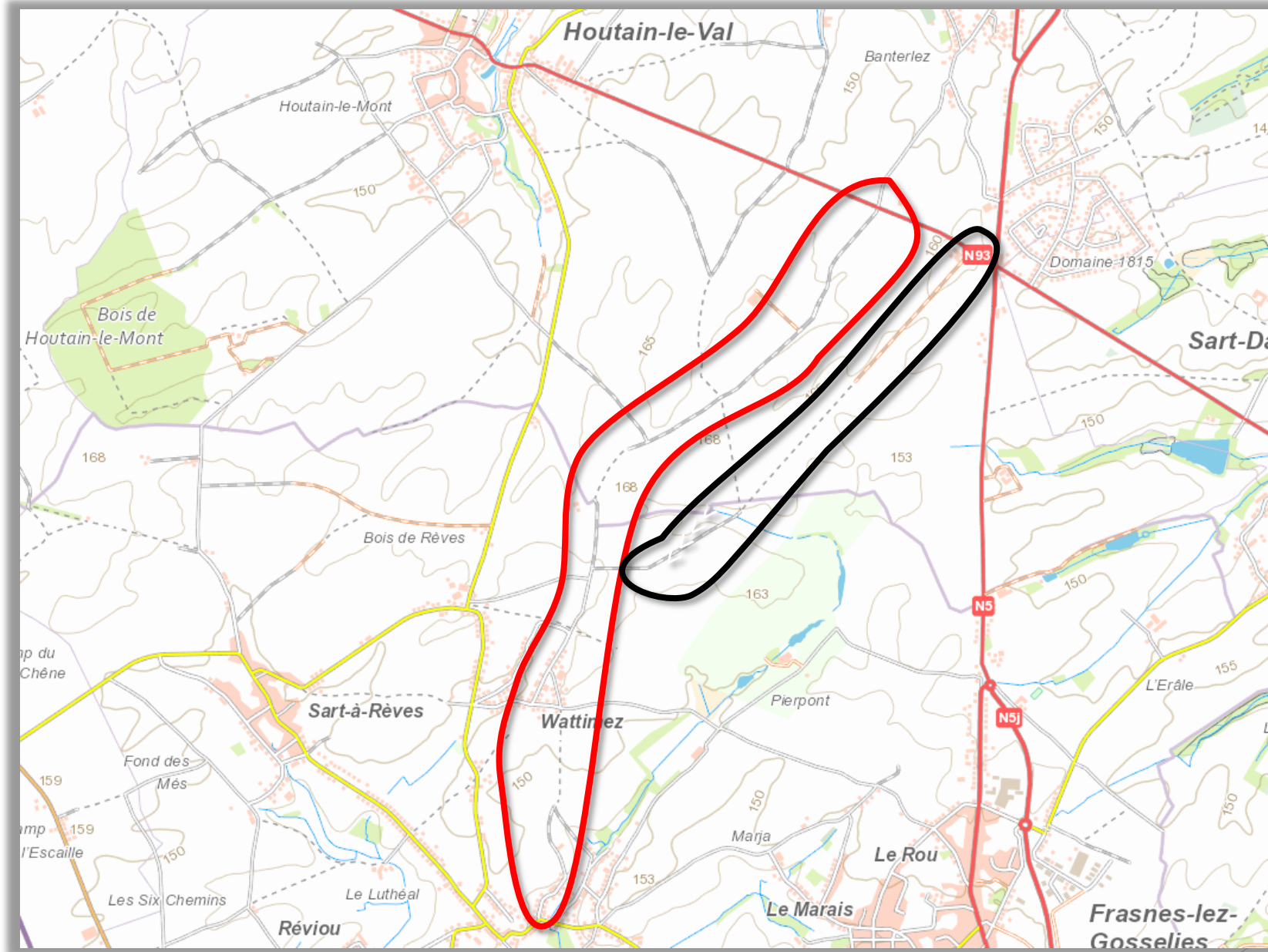
# Fiche n° 2.9 : Création d'une liaison lente entre l'Institut Sainte-Marie de Rèves et la rue Wattimez-Haut à Genappe

**Nouveau projet** : issu du groupe de travail « cheminement lents » (1.6) et de la rencontre avec la commune de Genappe

**Objectif** : Poursuivre une liaison lente projetée depuis la commune de Genappe jusqu'à Rèves

**Actions** : Joindre la rue Wattimez-Haut avec la rue de la Station entre le hameau de Wattimez et le village de Rèves

Localisation possible





## Fiche n° 2.10 : Réaménager la cité administrative

# Fiche n° 2.10 : Réaménager la cité administrative

Fiche du lot 3  
déplacée en  
lot 2

## Objectifs :

- Améliorer l'accueil du public : configuration compliquée, hall d'attente du Service Population/État civil mal chauffé et peu accueillant, idem pour les autres bâtiments
- Améliorer la sécurité des agents administratifs du Service Population/État civil
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- Améliorer les conditions de travail des agents et la communication interne des services

# Fiche n° 2.10 : Réaménager la cité administrative

Fiche du lot 3  
déplacée en  
lot 2

## Cadre légal :

L'arrêté royal du 10 octobre 2012 fixe les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre. Il s'applique à défaut de règles spécifiques, applicables à des situations particulières, contenues dans d'autres législations.

Six aspects des lieux de travail sont réglementés par ce dispositif : **leur aménagement, leur éclairage, leur aération, leur température, les équipements sociaux, et enfin les sièges de travail et de repos.** Pour chacun de ces aspects, la réglementation fixe les objectifs que l'employeur doit atteindre, tout en lui laissant la faculté de choisir les moyens d'y parvenir.

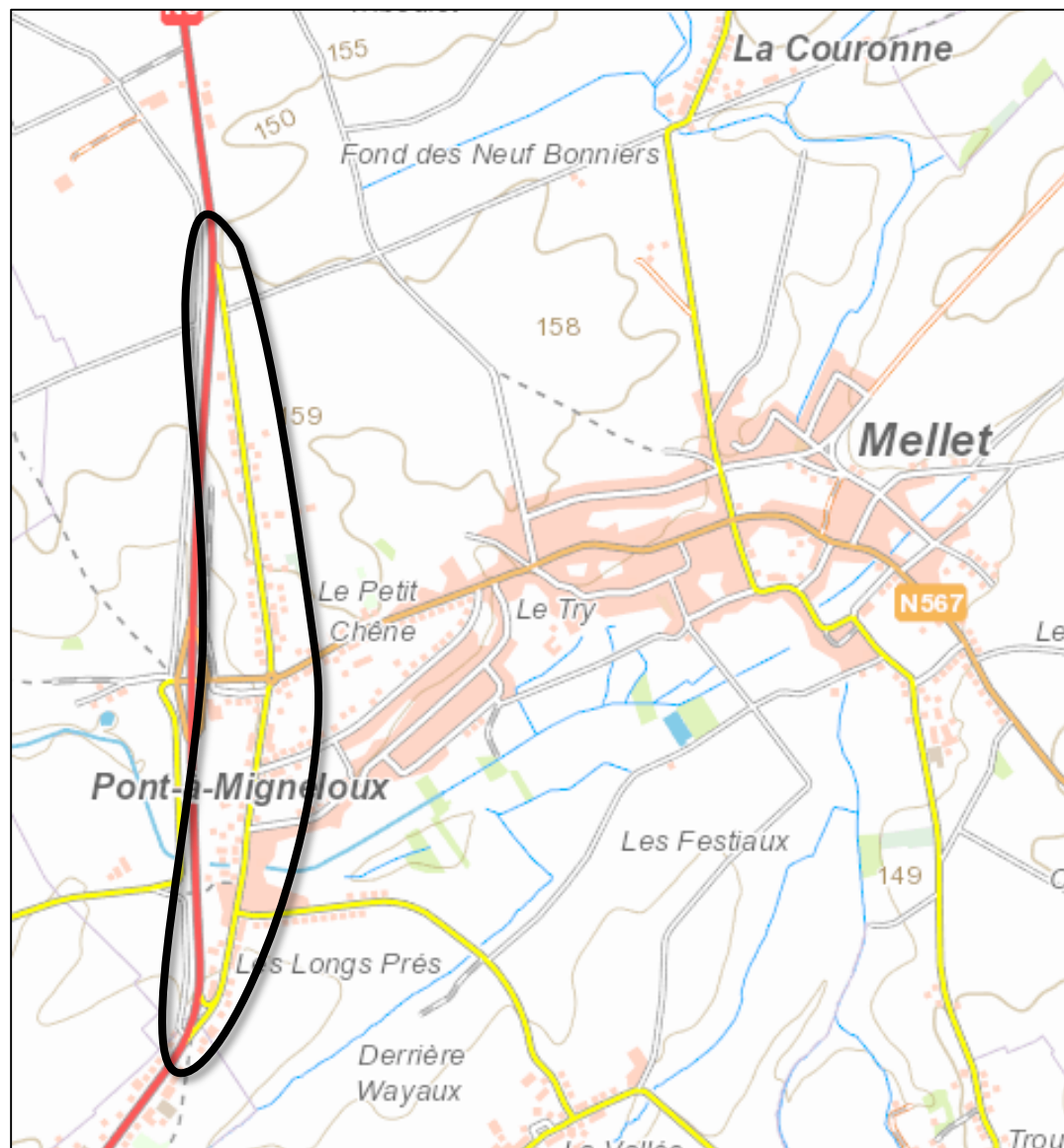
# Fiche n° 2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

# Fiche n° 2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

## À Mellet :

- La chaussée de Bruxelles à Mellet est communale depuis 1987
- En lot 0 : aménagement pour réduire la vitesse
- En lot 2 : donner à la Chaussée un gabarit communal

# Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles



# Fiche n° 2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes

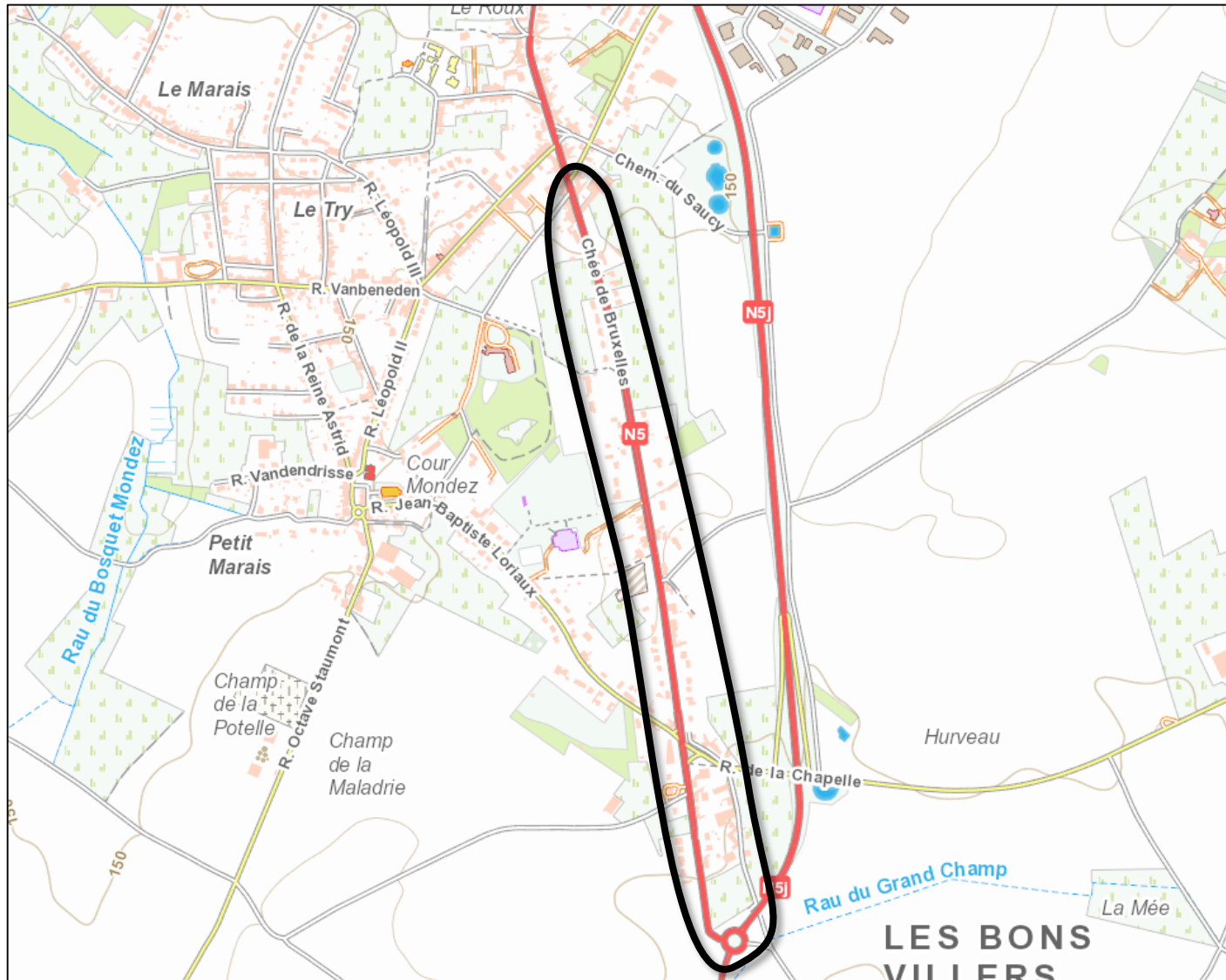
# Fiche n° 2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles

## À Frasnes :

- En lot 0 : 1.500.000 € attribués dans le cadre du Plan infrastructure 2019-2024. Requalification de la Chaussée de Bruxelles en gabarit communal et la création d'une piste cyclable en double sens.
- En lot 2 : complément aux travaux réalisés par la région



# Fiche n° 2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles



# Présentation et validation des fiches du lot 3

# Présentation et validation des fiches du lot 3

- 3.1 : Créer un centre formation « Terres en Rêves »
- 3.2 : Créer un hall relais agricole
- 3.3 : Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et créer des parcours thématiques permettant de découvrir le territoire
- 3.4 : Reconvertir partiellement l'église de Frasnes
- 3.5 : Création d'une maison des associations sur le site de la forge à Frasnes
- 3.6 : Sécurisation des abords des lieux fréquentés (Sécuriser la rue de la Station entre Sart-en-Rêves et Wattimez, de la rue de Sart-Haut à la rue Houtain - Sécuriser le chemin de Tancot : aménager des trottoirs depuis le chemin de Fontaine l'Evêque)
- 3.7 : Poursuivre la réalisation de liaisons lentes (à renommer ?)

# Présentation et validation des fiches du lot 3

- 3.8 : Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz
- 3.9 : Créer un espace de stationnement polyvalent au complexe sportif à placer en lot 1 ?)
- 3.10 : Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recy parc)
- 3.11 : Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants
- 3.12 : Aménager la place du Terminus à Mellet
- 3.13 : Maison de village avec une salle de grande capacité à Frasnes